

Travail social

La fin du placement et la place accordée aux expériences traumatiques en Centre jeunesse

Samantha Kargakos et Thomas Saïas

Volume 69, numéro 2, 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1113800ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1113800ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de travail social et de criminologie, Université Laval

ISSN

2817-7649 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kargakos, S. & Saïas, T. (2023). La fin du placement et la place accordée aux expériences traumatiques en Centre jeunesse. *Travail social*, 69(2), 157–174. <https://doi.org/10.7202/1113800ar>

Résumé de l'article

Les Centres jeunesse (CJ) desservent une population présentant des traumas multiples. Les difficultés qui découlent de ces traumas compromettent significativement le développement des enfants. Les personnes qui quittent les CJ à l'atteinte de la majorité présentent des risques additionnels concernant leur fonctionnement à l'âge adulte. Pour répondre aux besoins complexes et variés de cette population, des services sensibles et adaptés à leurs expériences traumatiques sont essentiels. Cette étude visait à mieux comprendre la fin de placement et à examiner la place accordée aux expériences traumatiques dans l'offre de services des CJ. Quinze adultes âgés de 18 à 26 ans ayant vécu un placement jusqu'à la majorité ont participé à cette étude. Les résultats montrent que la fin du placement est vécue comme difficile, abrupte et que les jeunes sont confrontés à un sentiment de solitude. Les services offerts visent principalement des besoins de base (trouver un emploi) et ne prennent pas en considération les besoins psychologiques. Cette étude souligne l'importance de mieux prendre en compte les expériences des jeunes et d'adapter les services à leur vécu.

La fin du placement et la place accordée aux expériences traumatiques en Centre jeunesse

KARGAKOS, Samantha*
Université du Québec à Montréal

SAÏAS, Thomas
Université du Québec à Montréal

Résumé

Les Centres jeunesse (CJ) desservent une population présentant des traumatismes multiples. Les difficultés qui découlent de ces traumatismes compromettent significativement le développement des enfants. Les personnes qui quittent les CJ à l'atteinte de la majorité présentent des risques additionnels concernant leur fonctionnement à l'âge adulte. Pour répondre aux besoins complexes et variés de cette population, des services sensibles et adaptés à leurs expériences traumatiques sont essentiels. Cette étude visait à mieux comprendre la fin de placement et à examiner la place accordée aux expériences traumatiques dans l'offre de services des CJ. Quinze adultes âgés de 18 à 26 ans ayant vécu un placement jusqu'à la majorité ont participé à cette étude. Les résultats montrent que la fin du placement est vécue comme difficile, abrupte et que les jeunes sont confrontés à un sentiment de solitude. Les services offerts visent principalement des besoins de base (trouver un emploi) et ne prennent pas en considération les besoins psychologiques. Cette étude souligne l'importance de mieux prendre en compte les expériences des jeunes et d'adapter les services à leur vécu.

Mots clés : centre jeunesse, placement, trauma complexe, vécu traumatique, services, transition vers l'âge adulte.

Abstract

The foster care system (FCS) serves a population exposed to multiple traumas. The difficulties resulting from these traumas significantly compromise one's development. Individuals who transition out of the FCS at the age of majority present additional risks to their functioning as adults. To meet the complex and varied needs of this population, trauma-sensitive services are essential. The purpose of this study was to better understand the end of a placement in the FCS and to examine the consideration of traumatic experiences in the services offered by the FCS. Fifteen adults between the ages of 18 and 26 who had experienced a placement in the FCS until the age of adulthood participated in this study. The results show that the end of a placement period in the FCS was experienced as difficult, abrupt and participants faced loneliness. The services offered by the FCS mainly aimed

* Samantha Kargakos, candidate au doctorat en psychologie, Département de psychologie, Université de Québec à Montréal ; Thomas Saïas, professeur, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal.

basic needs (finding a job) and did not address psychological needs. This study emphasizes the importance to better consider youth's experiences when developing services for the FCS.

Keywords: foster care system, placement, complex trauma, traumatic experience, services, transitioning to adulthood.

Introduction

Depuis les trente dernières années, le concept de trauma complexe (TC) s'enracine progressivement dans les recherches et les interventions ciblant les enfants et les adolescents (Tarquinio *et al.*, 2017). Le TC fait référence à l'exposition d'un enfant ou d'un adolescent à des situations multiples ou prolongées de violence, d'abus et/ou de négligence (Milot *et al.*, 2018a; Tarquinio *et al.*, 2017). Herman (1992) a d'abord distingué le TC du trouble de stress post-traumatique (TSPT) par la nature relationnelle des traumatismes (prolongés et répétés) et par les symptômes qui y sont associés. Ses travaux ont permis de mieux comprendre comment intervenir auprès de personnes ayant vécu des traumatismes prolongés (Herman, 1998). Ainsi, les impacts d'un TC sur le développement d'un enfant sont aujourd'hui bien documentés. Le TC serait associé à une souffrance émotionnelle chronique, des difficultés sur le plan social et identitaire ainsi que des difficultés dans la régulation physiologique et affective (Milot *et al.*, 2018a). Malgré les nombreuses avancées empiriques et cliniques, il existe aujourd'hui très peu de services spécialisés, sensibles et adaptés aux vécus des personnes ayant été victimes de TC.

Certaines populations sont plus susceptibles d'être victimes de TC au cours de leur vie, dont les enfants et les adolescents ayant été suivis par la protection de la jeunesse. Parmi tous les services destinés aux enfants, le système de la protection de la jeunesse est celui qui dessert le plus les enfants victimes de trauma (Ko *et al.*, 2008). Plusieurs études ont montré que la grande majorité des enfants placés ont un historique de traumatismes (Brady et Caraway, 2002; Collin-Vézina et Milne, 2014). Par exemple, l'étude de Brady et Caraway (2002) a évalué l'exposition au trauma chez les enfants placés en milieu substitut. Ces chercheurs ont catégorisé six types d'expériences traumatiques : la violence physique, la négligence, l'abus sexuel, l'exposition à la violence conjugale, la cessation des droits parentaux et l'abus par la fratrie. Les résultats ont montré que 97,6 % des enfants de l'échantillon suivis par la protection de la jeunesse avaient vécu au moins une expérience traumatique, et que près d'un tiers avaient vécu au moins trois types de traumatismes (Brady et Caraway, 2002).

Au Québec, l'État est responsable du déploiement des services de protection de la jeunesse. L'institution qui regroupe ces services est appelée les Centres jeunesse (CJ). Elle offre, entre autres, des services aux familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés importantes concernant la sécurité et le bon développement des personnes mineures au sein d'une famille (Gouvernement du Québec, 2020). Ces services sont offerts en vertu de deux lois (LPJ et LSJPA) qui permettent, lorsque les situations familiales l'exigent, de recourir au placement de l'enfant en milieu substitut. Ainsi, lorsque la situation familiale est évaluée comme dangereuse pour l'enfant/l'adolescent.e ou lorsqu'ils.elles présentent des comportements à risque, cette personne peut être retirée du milieu familial et placée en milieu substitut. Selon la situation, un enfant peut être placé en milieu substitut dès sa naissance et jusqu'à l'âge de la majorité.

Il existe aujourd'hui une préoccupation grandissante pour les jeunes placés atteignant l'âge de la majorité puisque ce moment signifie la fin des services en CJ pour ces personnes. Ce critère d'âge légal (18 ans au Québec) est de plus en plus remis en question puisqu'il est possible de noter une distinction considérable entre l'âge légal et le véritable moment où une personne s'émancipe. À titre d'illustration, chez les jeunes de la population générale, le passage de la jeunesse à l'âge adulte est caractérisé par plusieurs marqueurs comme l'accès à l'emploi à temps plein, le départ du logement parental et l'union de couple (Goyette *et al.*, 2011; Goyette et Turcotte, 2004; Moulin, 2012). Pour différentes raisons, on remarque aujourd'hui une transition vers l'âge adulte qui s'établit de façon plus progressive (p. ex. poursuite des études, difficulté à trouver un emploi stable). Ainsi, bien que la majorité légale soit considérée à l'âge de 18 ans, ce critère lié à l'âge ne reflète pas nécessairement l'expérience réelle des jeunes approchant l'âge adulte. Ceci est d'autant plus vrai pour les jeunes

précarisés et vulnérabilisés qui font face à de multiples inégalités lors de cette période (Goyette et Turcotte, 2004). Dans ce sens, une étude portant sur les jeunes ayant été placés jusqu'à leur majorité met en lumière les nombreux obstacles qu'ils doivent surmonter pendant leur période de transition vers la vie adulte (Rebbe *et al.*, 2017). Pour certaines de ces personnes, l'interruption des services des CJ à ce moment de leur vie a un impact dévastateur. Voilà pourquoi un grand nombre de ces personnes se retrouvent sans service, sans logement, sans emploi et sans soutien social lorsqu'elles quittent un placement à l'atteinte de la majorité (Goyette et Frechon, 2013; Goyette et Turcotte, 2004).

Afin de répondre aux besoins de ces jeunes, le gouvernement québécois a mis en place depuis 2008, le Programme de qualification des jeunes (PQJ) visant à soutenir ces jeunes vers leur autonomie (Bussièrès *et al.*, 2015). En 2022, une évaluation préliminaire relative aux jeunes qui participent au PQJ a montré que ce programme, implanté de façon autonome, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des jeunes placés jusqu'à la majorité et améliorer la situation de leur vie (Goyette *et al.*, 2022). Dans cette même évaluation, il est constaté que le PQJ n'est pas offert de façon systématique en raison des critères d'admissibilité restrictifs (p.ex. âge du jeune, durée du placement, participation volontaire au programme, réseau social précaire, faible estime de soi, aucun plan pour l'avenir). Plusieurs expert.e.s ont réaffirmé ces préoccupations lors de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), ayant comme objectif général d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, en soutenant que les services présentement mis en place sont insuffisants et ne répondent pas adéquatement aux besoins des personnes concernées (Gouvernement du Québec, 2021).

D'autres pays occidentaux ont également souligné des préoccupations similaires concernant l'interruption des services de protection de la jeunesse. Certains pays (p. ex. les États-Unis, la France, le Canada, le Royaume-Uni) ont implanté différents programmes visant l'autonomie des jeunes qui quittent un placement à l'âge de la majorité (Woodgate *et al.*, 2017). Ces programmes abordent généralement des thématiques comme l'accessibilité au logement, l'employabilité, l'éducation et la santé (Woodgate *et al.*, 2017). Des évaluations ont été conduites sur l'efficacité de ces différents programmes et les résultats demeurent mitigés (Goyette *et al.*, 2022; Woodgate *et al.*, 2017). Il s'avère à ce jour difficile de conclure que ces interventions présentement mises en place couvrent adéquatement l'ensemble des besoins des jeunes placés jusqu'à la majorité. Ce constat amène aujourd'hui à s'interroger sur les interventions mises en place, et plus spécifiquement, sur l'adéquation entre les services et les besoins de la population cible.

Afin de répondre adéquatement aux besoins de cette population, des chercheurs et des professionnels œuvrant dans le domaine du TC soulignent l'importance d'évaluer le trauma et de considérer les expériences traumatiques dans la réflexion des services de la protection de la jeunesse (Bunting *et al.*, 2019; Collin-Vézina et Milne, 2014; Hummer *et al.*, 2010; Ko *et al.*, 2008; Ryan *et al.*, 2006). Effectivement, les jeunes ayant été exposés à de multiples expériences traumatiques développent parfois un ensemble de problématiques comme des troubles de santé mentale, des troubles de comportement sévères ainsi que des difficultés émotionnelles et relationnelles (Godbout *et al.*, 2018). Ces problématiques peuvent se manifester avec une grande intensité et compromettre le développement de ces jeunes, et ce, tout au long de leur vie. Ainsi, pour répondre aux besoins complexes et variés des jeunes placés, Collin-Vézina soutient l'importance de considérer le vécu traumatique dans l'offre de services de la protection de l'enfance à l'aide de services systématiquement implantés dans les services de la protection de la jeunesse (Collin-Vézina et Milne, 2014). Certains chercheurs ont ainsi démontré que les expériences traumatiques ne cessent habituellement pas lorsqu'un enfant est placé en milieu substitut (Ko *et al.*, 2008). Selon les écrits de Ko *et al.* (2008), les jeunes placés sont plus à risque d'être victimes de plusieurs expériences traumatiques,

et ce, même à la suite de la prise en charge par la protection de la jeunesse. Ainsi, pour certains chercheurs, le fait d'être retiré de son milieu familial et placé en milieu substitut pourrait constituer d'un événement traumatique en soi (Ko *et al.*, 2008; Ryan *et al.*, 2006). Dans le même sens, l'interruption des services à l'âge de la majorité pourrait aussi entraîner des risques d'être exposé à des expériences traumatiques. Par exemple, il est documenté que près d'un tiers des personnes placées jusqu'à l'âge de la majorité vivent au moins une situation d'itinérance dans leur vie (Daining et Depanfilis, 2007; Reilly, 2003). De plus, on sait qu'une situation d'itinérance augmente considérablement le risque d'être victime d'abus et de violence (Davies et Allen, 2017).

Il existe différentes façons de prendre en compte et de gérer le vécu traumatique au sein d'une institution. D'abord, la littérature suggère une distinction importante entre les pratiques sensibles au trauma et les pratiques axées sur le trauma. Les pratiques sensibles au trauma offrent un cadre de réflexion afin d'accompagner une institution (p. ex., les services de protection de la jeunesse) pour que celle-ci réponde adéquatement aux individus ayant vécu des expériences traumatiques (Hummer *et al.*, 2010; Milot *et al.*, 2018b). Afin d'instaurer des pratiques sensibles au trauma, l'institution doit reconnaître qu'elle dessert une population à risque de traumatismes multiples, que ces personnes ont des besoins particuliers et des modes d'adaptation souvent dysfonctionnels influençant l'utilisation et l'efficacité des services en place. En outre, l'institution doit également avoir conscience que les risques de retraumatisation avec cette clientèle sont importants (Hummer *et al.*, 2010; Milot *et al.*, 2018b). Les pratiques axées sur le trauma visent plus spécifiquement le traitement du TC, et donc, à la suite d'une évaluation complète, il s'agit de traiter les effets et les symptômes liés à l'exposition aux événements traumatiques. Lorsqu'on souhaite traiter le TC, les experts proposent quatre éléments fondamentaux à l'intervention : 1) Établir une sécurité affective dans les relations interpersonnelles et stabiliser l'environnement de l'enfant; 2) Développer les compétences émotionnelles, relationnelles et comportementales; 3) Entamer un processus visant l'intégration des expériences traumatiques; et 4) Favoriser la résilience par la consolidation des compétences acquises (Mercier, 2020). Aujourd'hui, on compte un grand nombre de programmes spécifiquement axés sur le traitement du trauma. L'approche cognitive comportementale axée sur le trauma est l'intervention la plus utilisée et la plus évaluée comme intervention spécifique au TC chez les enfants et les adolescents (Mercier, 2020). Cette approche thérapeutique est structurée, séquentielle et basée sur huit composantes principales (p. ex., la psychoéducation, les techniques de relaxation, les habiletés de régulation affective et cognitive). Plusieurs études ont montré des résultats prometteurs pour ce programme, dont une réduction significative des symptômes dépressifs, anxieux et dissociatifs, et une diminution des troubles de comportement et des cognitions négatives chez les enfants et les adolescents ayant vécu des traumatismes multiples (Hébert *et al.*, 2018; Mercier, 2020).

Les pratiques sensibles aux traumatismes et les pratiques axées sur le trauma obligent donc les institutions à réorganiser leurs services afin de porter sur eux un regard différent quant à la manière d'offrir de l'aide. Toutefois, on note aujourd'hui au sein des institutions publiques un manque de reconnaissance de l'impact du vécu traumatique sur un individu, un manque de reconnaissance du TC et une méconnaissance des conséquences du TC sur les personnes qui en sont victimes (Milot *et al.*, 2018b). Ceci peut entraîner des effets néfastes supplémentaires pour ces personnes lorsqu'elles utilisent les services mis à leur disposition. En effet, le manque de services adaptés et sensibles aux vécus traumatiques peut maintenir ou accentuer certaines difficultés, augmenter considérablement le risque de retraumatisation, et même être délétère pour une personne victime de TC.

Pour la protection de la jeunesse, les réflexions autour de l'offre de services sont complexes. Implanter des services adaptés, spécialisés, uniformisés et qui s'inscrivent dans une approche multifactorielle (individuels, familiaux, systémiques, institutionnels) représente un défi, particulièrement lors de la fin de l'accompagnement par les CJ. Dans la mesure où cette interruption de service

peut reproduire des traumatismes, il est nécessaire de mieux les comprendre et de tenir compte des expériences traumatiques dans l'articulation des différents services offerts par la protection de la jeunesse.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large qui visait à documenter les services reçus en CJ chez les jeunes adultes en situation d'itinérance ayant vécu un placement antérieur en CJ. Les analyses réalisées dans le cadre de cet article ont pour but d'améliorer les connaissances sur la manière dont la période de fin de placement est vécue par les jeunes, et à s'interroger sur la place accordée aux expériences traumatiques dans l'offre de services de préparation vers la vie autonome. Dans le cadre de cette étude, les expériences traumatiques font référence aux expériences relationnelles relevant de la sphère du trauma (p. ex. les violences, les négligences, la maltraitance et l'abandon) abordées par les participant.es lors des entrevues. Ainsi, cet article examine le discours des jeunes dont le parcours est parsemé d'expériences traumatiques. Aucune évaluation du TC n'a été menée auprès des participant.e.s. Il n'est donc pas présumé que les personnes rencontrées présentaient les critères pour un TC au moment des entrevues.

Méthode

Cette étude s'ancre dans une posture paradigmatique réaliste critique où la complexité des expériences humaines et l'influence de l'environnement sur ces expériences sont reconnues (Brunson *et al.*, 2023; Lauzier-Jobin *et al.*, 2022). L'approche vise à construire des connaissances utiles sur un monde réel en fournissant des éléments concrets et utilisables, tout en reconnaissant le caractère partiel des réalités présentées.

Participants

Quinze jeunes adultes ont participé à cette étude. Les personnes devaient 1) être âgées de 18 à 26 ans; 2) avoir vécu un placement en CJ d'une durée d'au moins six mois dans l'année précédant la majorité; 3) avoir vécu une sortie des CJ en raison de l'atteinte de la majorité.

Puisque cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large qui visait à recueillir l'expérience des jeunes en situation d'itinérance, les participant.e.s de cette étude ont tous.tes vécu une situation d'itinérance après le placement.

Recrutement

Les jeunes adultes ont été recrutés au sein de deux centres d'hébergement d'urgence de Montréal. Des affiches expliquant le projet de recherche ont été collées dans ces centres d'hébergement. De plus, les intervenant.e.s ont informé les jeunes du projet. La responsable du projet s'est aussi présentée dans ces centres d'hébergement pour discuter du projet avec les usagers du service à trois reprises. Les personnes intéressées ont contacté la responsable par appel téléphonique ou par messagerie texte. La responsable procédait à une prise de rendez-vous en personne, dans l'un des centres d'hébergement, ou par une rencontre virtuelle (Zoom).

Les auteur.e.s n'avaient aucun lien préalable avec ces centres d'hébergement et cette étude a été effectuée de façon indépendante. Les auteur.e.s et les jeunes adultes n'étaient jamais entrés en contact avant ce projet. Dans le cadre de cette étude, les jeunes adultes ont été informé.e.s des objectifs de recherche, des fondements théoriques et cliniques ainsi que des qualifications des chercheur.euse.s. Une compensation financière de 20 \$ sous forme de carte-cadeau a été offerte aux personnes participantes. Le formulaire de consentement a été expliqué aux jeunes adultes

avant sa signature.

Description de l'échantillon

Les personnes rencontrées étaient âgées de 19 à 26 ans (M = 21 ans). Les différents types de placement rapportés varient entre les familles d'accueil (cinq jeunes adultes), les ressources intermédiaires (14 jeunes) et les unités d'encadrement intensif ou sécuritaire (13 jeunes). Treize participant.e.s ont vécu au moins deux types de placements différents. Le nombre moyen d'années de vie en milieux substituts étaient d'environ huit ans variant d'une année à 17 années (voir tableau 1).

Tableau 1. Description des participant.es

Pseudonymes	Âge	Âge placement	Types de placement
Jérémie	21 ans	7-18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Gabriel	20 ans	1-18 ans	Famille d'accueil Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Alexandre	24 ans	8-18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
François	19 ans	4-18 ans	Famille d'accueil Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Carl	26 ans	15-17,5 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Antoine	21 ans	2-18 ans	Famille d'accueil Ressources intermédiaires
Nathan	19 ans	3-18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Paul	25 ans	13 à 18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Caroline	22 ans	14-17,5 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Olivia	20 ans	3-18 ans	Famille d'accueil Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Émilie	19 ans	16-18 ans	Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Charlie	22 ans	10-18 ans	Famille d'accueil Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Audrey	20 ans	14-18 ans	Ressources intermédiaires
Catherine	20 ans	17-18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire
Elizabeth	20 ans	14-18 ans	Ressources intermédiaires Unité d'encadrement intensif/sécuritaire

Collecte de données

Des entretiens individuels semi-structurés d'une durée de 49 minutes à 87 minutes (M = 60 minutes) ont été conduits par la première auteure. Chaque personne a été rencontrée une fois. Les rencontres se sont déroulées selon un canevas préétabli. Celui-ci visait à documenter l'expérience de fin de placement et les services reçus ainsi que la perception de la transition vers la vie adulte et la rupture des services en CJ chez les jeunes adultes de cette étude. Le canevas d'entrevue visait à soutenir l'élaboration des participant.e.s sur ces thèmes spécifiques en leur demandant de raconter leur expérience (exemples de questions : « *Raconte-moi la fin de ton dernier placement en Centre jeunesse. Comment ça s'est passé pour toi? Raconte-moi comment la fin de ton placement t'a été annoncée? Raconte-moi ce qui t'a aidé à te préparer à cette transition.* »). Les rencontres ont été enregistrées et retranscrites. L'ensemble des noms des jeunes adultes ont été modifiés à des fins de confidentialité. Un prétest du canevas d'entretien a été effectué avec les deux premiers entretiens de l'étude afin de valider la qualité de l'outil de collecte de données. Les jeunes adultes étaient uniquement en présence de l'intervieweuse lors des entretiens.

Analyses

Les entretiens ont été analysés à l'aide du logiciel MAXQDA. L'approche d'analyse thématique réflexive de Braun & Clarke a été utilisée (Braun et Clarke, 2019, 2021b, 2021a, 2023). Cette approche vise un engagement réflexif des chercheur.euse.s sur les données recueillies et sur le processus d'analyse. L'analyse thématique réflexive a été choisie comme approche d'analyse pour cette étude puisqu'elle permet un processus à la fois rigoureux et flexible pour interpréter le sens des « histoires » élaborées par les participant.e.s en fonction des données recueillies et influencée par les connaissances théoriques des chercheur.euse.s et leurs compétences analytiques. Six étapes d'analyse ont été suivies : 1) Familiarisation avec les données; 2) Génération des codes; 3) Recherche des thèmes; 4) Révision des thèmes; 5) Définition des thèmes; 6) Production du rapport d'analyse.

L'intervieweuse était responsable de l'analyse des entretiens. Lors de cette étape, des discussions entre les auteur.e.s ont eu lieu tout au long du processus d'analyse. Ces discussions avaient pour but d'entretenir un processus réflexif sur les codes et les thèmes identifiés avec une personne expérimentée en matière de devis qualitatifs et ayant un regard plus neutre sur les données.

Cette recherche a été approuvée par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Montréal (N° de certificat : 3568).

Résultats

Cette étude visait à mieux comprendre la période de fin de placement vécue par les jeunes placés jusqu'à l'âge de la majorité et à s'interroger sur la place accordée aux expériences traumatiques dans l'offre de services des CJ. Cette période de fin du placement peut être vécue comme bouleversante, en particulier par cette population qui a souvent vécu des relations complexes. L'objectif des résultats est de montrer ce qui est difficile pour ces jeunes lors de la fin du placement, et ce qui est pris en considération par les services. Nous présenterons donc le vécu face à la fin du placement, les services offerts, les facteurs facilitant la transition post-placement ainsi que les obstacles à la transition vers la vie adulte.

Le vécu des jeunes face à la fin du placement

Les jeunes adultes ont été interrogé.e.s sur leur vécu face à la fin des services des CJ. Ils.elles ont régulièrement abordé le sentiment d'une grande liberté vécue de façon mitigée. Plusieurs ont fait part d'une expérience négative teintée d'un sentiment d'abandon et de régression lors de cette période de transition.

Bien que la majorité des jeunes aient partagé une perception négative de leur transition des CJ, plusieurs ont soutenu un sentiment de bonheur concernant leur départ des CJ, expliqué par l'impression d'avoir retrouvé une liberté. Toutefois, lorsqu'ils.elles ont été confronté.e.s à la réalité, ce sentiment de bonheur lié à cette liberté s'atténue rapidement. Effectivement, les jeunes arrivent vite à l'évidence qu'ils doivent maintenant faire face à la « vraie vie », souvent de façon solitaire, et qu'ils.elles n'ont pas les compétences et les ressources nécessaires.

« Je sais pas comment je me sentais quand je suis sortie. Je me sentais libre, mais quand j'ai vu qu'est-ce qui se passait après, pas ben ben.

Q - Qu'est-ce qu'il se passait après?

Ben après tu es majeure. Après, tu as des responsabilités, tu as tout. Tu peux pas... Genre c'est pu la même game, tu te fais chier pour n'importe quoi ». (Émilie, 19 ans)

Dans ce sens, la majorité des jeunes abordent le départ des CJ et ce sentiment de liberté de façon mitigée.

« En tout cas, sortir de là [CJ] ça m'a fait du bien. Mais oui en même temps, mais non en même temps ». (Émilie, 19 ans)

L'encadrement constant dans les unités de vie, offrant une stabilité et une discipline, est évoqué comme la raison principale pour expliquer ce sentiment mitigé face à cette nouvelle liberté. À la suite du départ des CJ, les jeunes décrivent se retrouver sans repère en raison de ce manque au niveau de l'encadrement auquel ils.elles ont été habitué.e.s.

« C'est parce que j'ai toujours été, vécu dans un monde où les affaires sont gérées, pis nah nah nah, telle heure c'est ci, telle heure c'est ça, ta liste de nah nah nah, pis là j'arrive dans le monde pis c'est moi qui fais mon horaire ». (Jérémy, 21 ans)

Lorsque ce sentiment mitigé face à la liberté est exploré avec les jeunes, ils.elles indiquent que cette nouvelle liberté amène un sentiment de solitude et l'impression d'avoir été abandonné.e par les CJ lorsqu'ils.elles atteignent l'âge de la majorité.

« Il [jeune en CJ] parlait de comment dans les CJ à la fin de la journée, pour les 18 ans, tout ce qu'ils avaient fait, c'est de lui donner un sac de poubelle avec ses affaires 18 ans bye. Et je me suis senti de même. Je me sentais perdu parce que pendant cinq ans, j'étais habitué qu'il y a toujours des gens après moi. Qui veulent toujours me faire faire ça et ça... Quand ils m'ont laissé de même c'était vraiment comme BAM, maintenant qu'est-ce que tu veux y a plus personne derrière moi. C'était pas le sentiment que je m'imaginai "Ah, je suis libre pis tout" j'ai eu peur. J'avais peur, je me disais "Man qu'est-ce que je fais maintenant" ». (Paul, 25 ans)

Certaines personnes nomment même le sentiment d'avoir « reculé » ou « régressé ». Cette impression semble survenir surtout après le départ des CJ, lors de la transition vers l'âge adulte, lorsqu'ils.elles rencontrent des personnes de leur âge n'ayant pas d'historique de placement. Cette comparaison avec les autres amène les jeunes à constater qu'ils.elles n'ont pas un niveau d'habiletés équivalent. Quelques jeunes ont indiqué que cette régression peut être expliquée par le fait qu'un placement en CJ amène une coupure avec la société.

« Non c'est comme bizarre, parce que de 15 à 17 ans genre j'ai comme. Tout le long que j'étais en CJ c'est comme si tout était sur pause. J'ai fumé du pot tout le temps, ça m'a comme ralenti. Pis après ça je voulais crisser mon camp, j'allais à l'école. Pis après ça quand je suis sorti je savais comme plus trop comment ça marchait. On dirait que d'avoir été enfermé aussi longtemps que ça c'est comme on dirait que tu perds contact avec le monde ». (Carl, 26 ans)

Ceci fait le lien avec la perception de plusieurs jeunes concernant leur sentiment d'incompétence puisqu'ils.elles se retrouvent sans études, sans emploi, avec peu de soutien social et peu de connaissances sur les habiletés de la vie quotidienne. Ce sentiment d'incompétence est habituellement accompagné d'un découragement.

« Ouais, totalement perdu, c'était vraiment comme merde. [...] Il y avait plus le sentiment de je peux me reprendre dans un an. Non c'était vraiment comme, merde, j'ai rien foutu de ma vie, tout ce que j'ai fait c'est fuguer, j'ai pas fini mon école, j'me sens comme un con et les seules personnes que je sentais qui se préoccupaient de moi, sont plus là ». (Paul, 25 ans)

Bien que les jeunes rencontrés aient eu des parcours de vie uniques, tous indiquent que l'interruption des services des CJ a représenté un défi de taille pour la fin du placement et l'adaptation hors du milieu institutionnel. Une différence marquante dans le discours des jeunes adultes concerne l'annonce de la fin de service. Pour certains, la fin du placement a été discutée avec un.e intervenant.e au préalable. Dans ces situations, la fin du placement est décrite comme moins abrupte, mais elle demeure malgré tout soudaine, puisque la majorité des jeunes rapportent l'impression d'avoir disposé de peu de temps pour se préparer correctement.

« Ben ils [CJ] m'ont rencontré genre 30 jours avant, là. Pis il [intervenant] m'a dit "C'est où tu vas aller, tu vas-tu retourner chez tes parents, tu vas-tu faire ci, tu vas-tu faire ça".

Q : Tu as répondu quoi?

Ben mes parents voulaient pas que je retourne chez eux. J'avais pas le choix. Pis ils [CJ] avaient pas le temps de m'aider à trouver un logement ». (Jérémie, 21 ans)

Lorsque les jeunes discutent en rétrospective de leur plan de départ des CJ, celui-ci est décrit comme étant peu réaliste, incertain ou à court terme. Pour la grande majorité des jeunes adultes, une option à plus long terme, comme le retour dans le milieu familial, n'était pas une alternative envisageable.

« Ben, l'intervenante que j'avais là-bas, je m'entendais quand même bien avec elle, mais elle, elle m'a demandé là, "Mais tu vas faire quoi là, tu t'en vas où?" "Ben je vais aller chez ma sœur, ou quelque part..." ». (Gabriel, 21 ans)

Pour d'autres, l'annonce de la fin du placement a été vécue avec étonnement, ne laissant aucun temps pour une planification quelconque. Dans ces cas, l'annonce de la fin du placement est décrite comme brusque et inattendue.

« Je m'attendais vraiment pas genre... à me faire dire "Ouain, faut tu t'en ailles live là." J'avais pas de plan de match... ». (Antoine, 21 ans)

Lorsque les fins abruptes sont explorées avec les jeunes, certains discutent de leur expérience de fugues multiples et de la répercussion de celles-ci sur la préparation de la fin du placement.

« Et quand j'ai eu 18 ans, je me suis retrouvée dans la rue. Tous mes 17 ans, j'étais en fugue. J'ai fait comme de janvier à mai en fugue. Après ça, j'ai été au centre comme 4 mois. Je suis partie en fugue d'août jusqu'à mes 18 ans. Donc quand j'ai eu 18 ans, je me suis retrouvée dans la rue et je suis restée avec les personnes que je côtoyais en fugue ». (Elizabeth, 20 ans)

À l'inverse, certains jeunes nomment avoir quitté les CJ avec un plan (ex : vivre en appartement, chez un membre de la famille ou chez un.e ami.e). Dans la plupart de ces cas, une situation d'itinérance est survenue plusieurs mois ou années après l'âge de la majorité.

« Je suis resté là pendant un an [en appartement]. Après ça, j'ai quitté. J'ai essayé d'aller habiter avec mon père, il voulait m'aider, mais... C'est ça. Je suis allé habiter avec lui, jusqu'à mes débuts 21 ». (Jérémy, 21 ans)

C'est dans les situations où il y a une absence de plan ou un échec du plan initial que la plupart des jeunes se retrouvent à côtoyer les refuges d'urgence.

« Il [ami] m'a dit que c'était une bonne ressource [Refuge d'urgence], parce que direct quand que j'étais libéré des CJ, ben dans le fond, ben j'étais à la rue, ma mère ne voulait pas me reprendre ». (Nathan, 19 ans)

Les services offerts

Plusieurs jeunes ont rapporté n'avoir reçu aucun service de préparation vers la vie adulte par les CJ. Lorsque certains jeunes ont rapporté avoir reçu des services, ceux-ci étaient principalement décrits comme un soutien tangible, visant à répondre aux besoins plus concrets des jeunes.

D'abord, certains jeunes ont rapporté avoir reçu des allocations financières de la part des CJ avant la fin du placement, ce qui leur avait permis d'économiser de l'argent pour la transition vers l'âge adulte. Une personne a aussi indiqué avoir reçu une trousse de départ lorsqu'elle a quitté les CJ, qu'elle décrit comme très utile et aidante.

D'autres rapportent avoir reçu un soutien qui comprenait généralement des conseils, des propositions et des informations concernant la recherche de logement, la recherche d'emploi, les budgets et la rédaction d'un curriculum vitae.

« Moi j'ai été, entre guillemets, un petit peu chanceux. Mon intervenante m'a appris comment faire un budget, m'a appris comment gérer mon argent, m'a appris comment faire ci... ». (Jérémy, 21 ans)

Certains jeunes rapportent avoir reçu un soutien qui impliquait une assistance directe d'un.e intervenant.e qui a pu, par exemple, aider dans la rédaction d'un curriculum vitae ou accompagner la personne aux visites d'appartements.

« Elle m'a aidé, on a regardé beaucoup d'appartements... »

Q : O.K. Êtes-vous allé en visiter ensemble?

Oui. On est allé en visiter une vingtaine ». (Jérémy, 21 ans)

Les jeunes rapportent un besoin pour ce type d'accompagnement concret puisqu'ils.elles se sentent très peu outillé.e.s et ignorent les différentes procédures concernant les habiletés de la vie quotidienne. Malgré ce besoin clairement nommé, un participant qualifie ce type d'accompagnement de rare.

« Non, comme ils vont t'envoyer le faire, mais t'es vraiment chanceux si un intervenant veut y aller avec toi. Ils s'attendent à ce que tu le fasses tout seul ». (Paul, 25 ans)

Facteurs facilitant la transition post-placement

Les jeunes adultes ont été interrogé.e.s sur ce qui, selon eux.elles, pouvait faciliter la transition hors des services des CJ. Ils.elles ont identifié trois facilitateurs : 1) Le soutien émotionnel et une relation positive avec un.e intervenant.e privilégié.e; 2) Les caractéristiques personnelles; et 3) L'entraide entre les pairs.

Le soutien émotionnel et la relation positive avec un.e intervenant.e privilégié.e sont rapportés comme les éléments les plus marquants de la transition vers l'âge adulte. La majorité des participant.e.s ont mentionné que le fait de pouvoir se confier à une personne en qui ils.elles avaient confiance était déterminant dans leur transition vers l'âge adulte.

« Tsé c'est ça qui m'a fait avancer le plus, de pouvoir parler à quelqu'un et de dire tout ce que j'ai à dire à quelqu'un pour de vrai, tout ce que je vis, en sachant qu'elle ne va pas aller l'écrire ni... J'avais aucune peur, aucune crainte rien. J'avais quelqu'un qui pouvait me comprendre ». (Caroline, 22 ans)

Lorsque la transition vers l'âge adulte est discutée avec les intervenant.e.s, les participant.e.s ont rapporté comme facteur facilitant l'importance de ressentir une liberté d'effectuer leur propre choix.

« Il me donnait des conseils, pas des ordres. Pas des consignes, des conseils. Moi, je pouvais les suivre ou pas, c'était pas de ses affaires et, lui, il s'imposait pas. Il écoutait mes histoires, s'il y avait quelque chose qui sentait mettons comme c'était un peu négatif il me disait "Tu sais quoi, moi je ferais pas ça." Mais voyez la différence : "Moi je ferais pas ça". Alors, ça faisait en sorte que je me suis mis à penser : "Ouais, si lui il ferait pas, ça se peut que moi je devrais pas le faire". À la place de "Fais-le pas". Tu me dis "Fais pas ça", je vais le faire tout suite. Mais lui, c'était de même, il s'imposait pas, il était juste cool. Il écoutait, il donnait des conseils. Alors il laissait libre cours à moi de décider si oui j'allais écouter son conseil ou pas ». (Paul, 25 ans)

La relation de confiance étant au cœur des facteurs facilitant la transition vers la vie adulte, les participant.e.s ont aussi indiqué certains éléments déterminants dans cette relation : le sentiment que l'intervenant.e est ouvert.e, à l'écoute, authentique et qu'il.elle respecte le rythme et les limites du jeune.

« Elle [intervenante] forçait pas les affaires. Elle était pas genre "Non, mais va falloir que tu me parles", elle était vraiment genre... elle a dit : "Je sais que tu en as vu beaucoup, je sais que tu es rendue quasiment à la fin et que t'en as rien à chier de nous autres [...], mais regarde si moi je peux faire la différence pour la fin, ton début de vie adulte, je vais le faire. [...] Moi tout ce que je veux, c'est que tu partes au moins avec un petit quelque chose." J'ai vu qu'elle était pas comme... elle était investie ». (Caroline, 22 ans)

Dans ce sens, un autre élément pouvant favoriser cette relation de confiance est le sentiment que l'intervenant.e est dédié.e à son travail et aux jeunes.

« Moi, mon intervenante était vraiment là pour moi. Elle n'était pas comme la plupart des intervenantes. Depuis des années qu'elle travaillait là, mais... Elle a toujours eu à cœur les jeunes. Y'a beaucoup d'intervenants, qu'eux, quand ils travaillent là après plusieurs années, sont juste là pour la paye ». (Jérémy, 21 ans)

D'autres types de facteurs facilitant la transition vers la vie adulte ont aussi été identifiés dont les caractéristiques personnelles, comme la débrouillardise et la maturité.

« Ouais ben j'ai toujours été débrouillarde, c'est moi qui trouvais tout gratuitement. Pour les bassinets, j'avais 3 bassinets. J'avais plein de jouets, j'ai tout trouvé gratuit sur internet, sur Facebook, il y a des groupes. Je postais des demandes "Aurais-tu ça de la nourriture, aurais-tu ça du lait de bébé" ». (Olivia, 20 ans)

Finalement, certain.e.s participant.e.s ont évoqué l'importance de l'entraide avec les autres personnes qui peuvent vivre une situation similaire comme facilitateur à la transition vers la vie adulte.

« Parce que quand tous les jeunes on se mettait ensemble pour s'entraider comme aujourd'hui, tsé comme moi et mon amie on était dans 2 situations vraiment bizarres, genre on consommait et tout. Et aujourd'hui les 2 on a des enfants et on s'entraide pour monter. [...] Au lieu de se mettre les deux plus dans la marde, on va essayer les deux de s'aider là-dedans ou de s'accepter là-dedans. Tu comprends? ». (Caroline, 22 ans)

Obstacles à la transition vers la vie adulte

Les jeunes ont discuté de cinq obstacles à la transition hors des CJ : 1) La méfiance des relations; 2) L'itinérance; 3) Le manque de connaissance et d'expérience de vie; 4) Les relations interpersonnelles difficiles; 5) La consommation.

La majorité des personnes ont nommé leur propre méfiance à l'égard des autres, même lorsqu'on s'intéresse aux relations significatives (ex. : intervenant.e.s, membres de la famille, ami.e.s proches). Cette méfiance contribue aux barrières à la transition vers la vie adulte en ce qu'elle limite le partage du vécu et freine la demande d'aide. Par exemple, plusieurs participant.e.s ont rapporté se tourner vers des intervenant.e.s psychosocial.e.s autres que ceux.celles des services publics afin de se confier (ex. : organisme communautaire). Cette préférence est principalement expliquée par la méfiance envers le système de la protection de la jeunesse et la crainte que le partage de leur histoire et leur vécu ait des répercussions négatives sur leur vie.

« Tsé quelqu'un que c'est confidentiel aussi, ça m'aurait aidé. Pas un psychologue donné par la DPJ parce que l'affaire c'est qu'on ne fait pas confiance à la DPJ ni à leurs psychologues. Même si c'est confidentiel. Moi je pense qu'avoir quelqu'un qui, de l'extérieur, genre la travailleuse de rue qui venait me voir... ». (Caroline, 22 ans)

Concernant ce sentiment de méfiance, les participant.es ont aussi mentionné avoir un nombre limité de personnes en qui ils.elles ont confiance dans leur entourage. Ce sentiment semble s'être intériorisé à la suite de plusieurs expériences négatives avec des personnes significatives.

« Ouais c'est ça, quelqu'un qui pourrait faire confiance dans toute cette esti d'histoire-là bizarre, d'années. Tsé parce que ta voisine de chambre, fais-y pas confiance. Les intervenants, les éducateurs, fais-leur pas confiance parce qu'eux vont tout aller noter et après, ça va revenir contre toi. Donc tsé, dans le fond tu n'as jamais confiance en personne. Donc d'avoir quelqu'un de confiance autre que ta mère, qui n'est pas vraiment non plus de confiance, ça fait du bien. Je pense que ça, ça m'aurait vraiment aidé dans ben des sphères de ma vie ». (Caroline, 22 ans)

À un autre niveau, les difficultés d'accès au logement et l'itinérance ont été abordées. Tous.les les jeunes de cette étude ont décrit devoir vivre de façon indépendante sans les moyens de trouver une résidence stable, sécuritaire et permanente. Ainsi, plusieurs ont décrit des situations où ils.elles devaient dormir à différents endroits (ex. : dans des endroits publics, chez des amis, dans des squats, dans des refuges d'urgence) et vivre dans des lieux de façon temporaire. Bien que la majorité des jeunes aient indiqué le désir de trouver un lieu de résidence plus stable, ils.elles ont mentionné se heurter à des obstacles en matière d'accessibilité aux logements.

« Et là, ils me disaient, quand j'étais dans la rue, ils me disaient "ben trouve-toi un logement", mais ouais c'est facile là, moi j'avais pas d'études, j'étais au primaire dans toutes mes études, je pouvais pas me pogner un travail parce que j'avais pas de secondaire trois minimum. Là je l'ai, mais je l'avais pas avant. J'avais même pas de crédit parce que mon nom n'était pas fait. Je pouvais pas me pogner un logement parce que j'étais sur l'aide sociale et on a comme 660 \$. Tu peux même pas payer un loyer avec ça. Donc c'est bien facile de dire "ah, mais retourne en société", mais quand tu as tout ça, tu peux pas vraiment. Genre, il faut que tu aies une aide autre ». (Elizabeth, 20 ans)

Lorsqu'ils.elles arrivent enfin à trouver un logement, les jeunes ont indiqué manquer de connaissances essentielles concernant leurs responsabilités en tant que locataire (ex. : signature du bail, paiement des factures, forfait d'électricité et téléphonique).

« Parce que moi j'ai rushé. C'était mon premier appartement, il faudrait qu'ils expliquent comment ça marche les bails. Tsé les bails, je savais pas, comment renouveler un bail, toutes les affaires d'adultes qu'on sait pas. L'hydro, comment appeler pour avoir de l'Hydro, comment payer, comment... Il y a plein d'affaires à savoir ». (Olivia, 20 ans)

Ce manque de connaissance et d'expériences semble généralisable à plusieurs compétences de la vie quotidienne. En ce sens, les participant.e.s ont indiqué devoir naviguer dans le « monde des adultes » sans les connaissances et l'expérience nécessaire.

« Tous les papiers, tous les... comment ça marche, une carte de banque, j'étais comme ah ouain, le bien-être social pour s'inscrire ou aller travailler, faire des C.V. Je savais pas moi, j'ai jamais... [...] Apprendre à faire un C.V. ou leur faire des expériences de job pour qu'ils puissent avoir des expériences dans leur C.V. Des trucs qui vont bien démarrer parce que quand tu sors de DPJ et que tu n'as rien sur ton C.V., personne veut t'embaucher, personne ». (Olivia, 20 ans)

À la suite d'une rupture des services de CJ, les participant.e.s ont mentionné avoir vécu une situation d'itinérance, une grande précarité financière et un sentiment de solitude. Certain.e.s ont nommé que ces vulnérabilités sont aussi des facteurs précipitant l'exposition à des situations dangereuses (gangstérisme et proxénétisme notamment).

« Ça m'a nui, là. Parce que j'ai un réseau d'amis vraiment vraiment vraiment pas conseillés. Et je suis chanceuse de pas avoir tombée dans des mains de proxénète, de gangs de rue et tout. Vraiment là. Parce que moi j'ai jamais eu affaire à ça, mais je veux dire à Montréal c'est beaucoup tentant et on me l'a souvent proposé et c'est moi qui disait "Non! Non! Non!" ». (Elizabeth, 20 ans)

Plusieurs jeunes ont décrit des difficultés relationnelles importantes avec les conjoint.e.s, la famille et les ami.e.s (ex. : manipulation, violences physiques, sexuelles et psychologiques). Ces difficultés semblent ajouter un fardeau supplémentaire à la sortie des CJ puisque ces personnes se retrouvent souvent seules et/ou sans soutien des proches. Certain.e.s indiquent avoir un réseau de soutien, mais décrivent celui-ci comme étant nuisible.

« Mais ouais j'ai enduré pas mal de relations toxiques on pourrait dire. Deux grosses relations toxiques. Ouain ». (Olivia, 20 ans)

Certains jeunes ont aussi abordé les problèmes de consommation en lien avec les difficultés de transition. Ainsi, la coupure des liens d'amitié avec les personnes qu'ils.elles jugent comme étant « de mauvaises fréquentations » ou « des ami.e.s de consommations » est parfois nommée comme une étape difficile, mais importante dans la transition plus stable vers la vie adulte.

« Je l'ai connue dans la rue. Il y en a certains que j'ai connus dans la rue qu'aujourd'hui je leur parle, ils ne consomment pu de drogues eux non plus et sont super bien placés. Et il y en a d'autres que malheureusement je les ai mis dehors de ma vie parce que je pouvais pas garder ce genre d'entourage-là. Moi j'essaye de... J'ai peut-être arrêté de consommer, mais ça va pas au top et c'est pas avec du monde comme ça que je vais réussir à avancer ». (Audrey, 20 ans)

Discussion

Cette étude visait à mieux comprendre la période de fin de placement chez les jeunes placés en CJ jusqu'à l'âge de la majorité, et, à travers cette expérience, à s'interroger sur la place accordée aux expériences traumatiques dans l'offre de services de préparation vers la vie autonome. Lorsqu'on s'intéresse aux perceptions des jeunes, les résultats présentés montrent que la fin du placement et l'interruption des services des CJ sont vécues comme difficiles et abruptes, et que cette période est marquée par un sentiment de solitude par la plupart des jeunes. Dans ce sens, les jeunes rapportent se sentir isolés, sans soutien social, et présentent des difficultés à développer et à maintenir des relations intimes et des amitiés. Concernant les services offerts par les CJ, les résultats montrent qu'ils visent principalement des besoins de base (aide à l'emploi, logement) et l'acquisition de compétences spécifiques (habiletés de la vie quotidienne). Alors que ces services apportent un soutien qui est essentiel, ils répondent cependant à des besoins qui se manifestent à la surface d'une multitude de difficultés chez une personne, sans aborder divers besoins psychologiques qui peuvent

être au cœur de certaines problématiques rencontrées. Cette difficulté à répondre aux besoins d'ordre psychologique entraîne généralement une perception négative de la fin du placement et de la période de transition hors du milieu institutionnel. En ce sens, cette étude souligne l'importance de s'intéresser à une approche approfondie et holistique des difficultés rencontrées en prêtant une attention particulière à l'histoire de vie de ces personnes, et en s'interrogeant sur la manière dont celle-ci influence le fonctionnement à l'âge adulte.

Le discours des personnes de cette étude permet d'observer certains besoins d'ordre psychologiques qui peuvent inclure, par exemple, des difficultés à développer des relations positives, la méfiance relationnelle et des carences émotionnelles. Ces besoins découlent parfois, entre autres, d'expériences traumatiques multiples à plusieurs moments de leur vie, notamment lors de périodes significatives du développement, et provoquent parfois des séquelles durables sur leur fonctionnement à l'âge adulte. Selon plusieurs écrits, les jeunes placés en milieu substitut présentent dans certains cas un portrait clinique complexe, marqué par des enjeux relationnels majeurs et une symptomatologie diverse (Anderson, 2011; Farley *et al.*, 2021; Lawrence *et al.*, 2006; Newton *et al.*, 2000). Dans l'analyse de cette période de fin de placement chez les participant.e.s de cette étude, l'histoire et le vécu des personnes semblent parfois peu considérés et les services implantés semblent plutôt viser une intervention axée sur un soutien concret.

Lorsque les participant.e.s ont été questionné.e.s concernant la fin de leur placement, les thèmes centraux rapportés faisaient davantage écho aux aspects relationnels de leur parcours (les contextes familiaux difficiles, l'abandon relationnel, les ruptures des relations), et ce, indépendamment du type de services reçus. Ces personnes ont évoqué, entre autres, l'importance de la présence des intervenant.e.s lors de leur parcours en CJ. Cet aspect relationnel semble aller au-delà d'un programme spécifique et reflète l'importance de développer une relation avec une personne dont les compétences relationnelles sont suffisamment adéquates, favorisant une présence et une disponibilité. De ce fait, dans le but d'offrir des services plus sensibles aux divers besoins de cette population, il s'agirait possiblement d'apporter une plus grande attention à ces aspects relationnels.

Aujourd'hui, les services de la protection de l'enfance prennent habituellement fin en fonction de la notion de la majorité civile à 18 ans (Gouvernement du Québec, 2021). Pour plusieurs jeunes de cette étude, cette période peut sembler artificielle et correspondre à une interruption des services. Le cheminement individuel des jeunes ne semble pas être pris en compte comme indicateur pour la fin des services. Pourtant, selon les participant.e.s de cette étude, la fin d'un placement menait habituellement à une autonomie complète. Afin de soutenir une transition plus naturelle vers l'âge adulte, certains pays occidentaux, comme la France, poursuivent les services de la protection de la jeunesse au-delà de la majorité légale, où les services de protection de la jeunesse peuvent être prolongés volontairement jusqu'à 21 ans (Marquet *et al.*, 2013).

Au Québec, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse soutient l'idée d'un prolongement du suivi au-delà de la majorité en s'assurant que les services offerts contribuent à faciliter cette transition vers la vie adulte (Gouvernement du Québec, 2021). Ces programmes sous-entendent que si les besoins de bases sont comblés (ex. : logement, emploi), et si ces jeunes disposent d'informations suffisantes (ex. : compétences de la vie quotidienne), ils. elles auront une plus grande facilité à effectuer leur transition vers la vie adulte. Les jeunes de cette étude ont effectivement soulevé un manque d'expérience de vie et un sentiment d'incompétence généralisable à plusieurs habiletés. Toutefois, à notre sens, ces difficultés peuvent être, en partie, expliquées par les effets de l'institutionnalisation de ces personnes, agissant comme contrainte importante dans leur transition. Ce contexte institutionnel semble priver ces jeunes de certains apprentissages de la vie quotidienne. Ainsi, lorsqu'ils.elles atteignent l'âge de la majorité, ces personnes

doivent rattraper un retard, parfois important, alors que leurs ressources (matérielles, financières, relationnelles, etc.) sont limitées.

Le prolongement des services et les programmes efficaces de préparation vers la vie autonome font partie des réflexions les plus communes autour de la période de la fin du placement (Gouvernement du Québec, 2021). Ces questions ont aussi influencé la conduite de cette recherche initiale qui avait comme objectif d'examiner les services de préparation vers la vie autonome offerts et de mieux comprendre comment celles-ci comblent, ou non, les besoins des jeunes. Toutefois, les entrevues ont relevé des éléments de la sphère relationnelle qui allaient au-delà de la question des services offerts. Les expériences traumatiques vécues chez certaines de ces personnes pouvaient influencer leurs besoins, leurs relations et leur disponibilité à bénéficier des services.

Cette étude met en lumière certaines observations qui peuvent être intégrées aux discussions actuelles portant sur la préparation vers la vie autonome chez des jeunes issus des CJ. Certains besoins d'ordre psychologiques et relationnels pourraient être, selon nous, mieux pris en compte lors de cette période de fin de services. Les effets bénéfiques d'une relation privilégiée avec un.e intervenant.e ainsi que les conséquences du contexte institutionnel sur ces jeunes peuvent aussi nourrir certaines réflexions futures. Ces aspects amènent à s'interroger sur les façons d'offrir des services adaptés et sensibles au vécu de ces personnes ayant un historique de placement en CJ jusqu'à l'âge de la majorité.

Limites

Cette étude comporte une limite concernant l'échantillon. D'abord, celui-ci expose une expérience chez une population spécifique pour qui la transition hors du milieu institutionnel a été particulièrement plus difficile. De plus, l'échantillon est rattaché à une seule région du Québec. Pour ces raisons, l'expérience de ces jeunes n'est pas généralisable à l'ensemble des jeunes qui quittent les CJ à l'atteinte de l'âge de la majorité.

RÉFÉRENCES

- Anderson, H. D. (2011). Suicide Ideation, Depressive Symptoms, and Out-of-Home Placement Among Youth in the U.S. Child Welfare System. *Journal of clinical child and adolescent psychology: the official journal for the Society of Clinical Child and Adolescent Psychology, American Psychological Association, Division 53, 40(6)*, 790-796.
- Brady, K. L., et Caraway, S. J. (2002). Home away from home: factors associated with current functioning in children living in a residential treatment setting. *Child Abuse & Neglect, 26(11)*, 1149-1163.
- Braun, V., et Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health, 11(4)*, 589-597.
- Braun, V., et Clarke, V. (2021a). Can I use TA? Should I use TA? Should I not use TA? Comparing reflexive thematic analysis and other pattern-based qualitative analytic approaches. *Counselling and Psychotherapy Research, 21(1)*, 37-47.
- Braun, V., et Clarke, V. (2021b). One size fits all? What counts as quality practice in (reflexive) thematic analysis? *Qualitative research in psychology, 18(3)*, 328-352.
- Braun, V., et Clarke, V. (2023). Toward good practice in thematic analysis: Avoiding common problems and being a knowing researcher. *International Journal of Transgender Health, 24(1)*, 1-6.
- Brunson, L., Lauzier-Jobin, F., Olson, B., et Côté, L.-P. (2023). Seven key insights from critical realism and their implications for ecological thinking and action in community psychology. *Journal of Community Psychology*. <https://doi.org/10.1002/jcop.23054>

- Bunting, L., Montgomery, L., Mooney, S., MacDonald, M., Coulter, S., Hayes, D., et Davidson, G. (2019). Trauma Informed Child Welfare Systems—A Rapid Evidence Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(13), 2365.
- Bussi eres, E. L., Dub e, M., St-Germain, A., Lacerte, D., Bouchard, P., et Allard, M. (2015). *L'efficacit e et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la pr eparation   la vie d'adulte*. Rapport de r eponse rapide, ETMISS, CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Qu ebec.
- Collin-V ezina, D., et Milne, L. (2014). Adolescents en centre de r eadaptation :  valuation du trauma. *Criminologie*, 47(1), 213-245.
- Daining, C., et Depanfilis, D. (2007). Resilience of youth in transition from out-of-home care to adulthood. *Children and youth services review*, 29(9), 1158-1178.
- Davies, B. R., et Allen, N. B. (2017). Trauma and homelessness in youth: Psychopathology and intervention. *Clinical Psychology Review*, 54, 17-28.
- Farley, T. M., McWey, L. M., et Ledermann, T. (2021). Trauma and Violence as Predictors of Internalizing and Externalizing Symptoms of Youth in Residential Child Welfare Placements. *Journal of family violence*, 36(2), 249-258.
- Godbout, N., Girard, M., Milot, T., Collin-V ezina, D., et H ebert, M. (2018). R epercussions li ees aux traumatismes complexes. Dans T. Milot, D. Collin-V ezina, et N. Godbout ( diteurs), *Trauma complexe: Comprendre,  valuer et intervenir* (p. 58-91). Presses de l'Universit e du Qu ebec.
- Gouvernement du Qu ebec. (2020). *Bilan des directeurs de la protection de la Jeunesse/directeurs provinciaux 2020*. https://ciusss.centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2019_2020_BilanDPJ.pdf
- Gouvernement du Qu ebec. (2021). *Instaurer une soci et e bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport de la commission sp eciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- Goyette, et Frechon. (2013). Comprendre le devenir des jeunes plac es: la n ecessit e d'une observation longitudinale et repr esentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique. *Revue fran aise des affaires sociales*. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2013-1-page-164.htm>
- Goyette, M., Bellot, C., et Pontbriand, A. (2011). *Les transitions   la vie adulte des jeunes en difficult e: concepts, figures et pratiques*. PUQ.
- Goyette, M., Blanchet, A., Tardif-Samson, A., et Gauthier-Davies, C. (2022). *Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse*. Chaire de recherche du Canada sur l' valuation des actions publiques   l' gard des jeunes et des populations vuln erables. https://espace.enaq.ca/id/eprint/361/1/rapport_sur_les_jeunes_participants.pdf
- Goyette, et Turcotte. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont v ecue un placement: un d efi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44.
- H ebert, M., Daignault, I. V., Fournier, A., et Tremblay-Perreault, A. (2018). Le Traitement d'approche cognitive comportementale ax e sur le trauma (TF-CBT) Adaptation pour les cas de trauma complexe. Dans T. Milot, D. Collin-V ezina, et N. Godbout ( diteurs), *Trauma complexe: Comprendre,  valuer et intervenir* (p. 166-186). Presses de l'Universit e du Qu ebec.
- Herman, J. L. (1992). Complex PTSD: A syndrome in survivors of prolonged and repeated trauma. *Journal of Traumatic Stress*, 5(3), 377-391.
- Herman, J. L. (1998). Recovery from psychological trauma. *Psychiatry and clinical neurosciences*. <https://doi.org/10.1046/j.1440-1819.1998.0520s5S145.x>
- Hummer, V. L., Dollard, N., Robst, J., et Armstrong, M. I. (2010). Innovations in implementation of trauma-informed care practices in youth residential treatment: a curriculum for organizational change. *Child Welfare*, 89(2), 79-95.
- Ko, S. J., Ford, J. D., Kassam-Adams, N., Berkowitz, S. J., Wilson, C., Wong, M., Brymer, M. J., et Layne, C. M. (2008). Creating trauma-informed systems: Child welfare, education, first responders, health care, juvenile justice. *Professional psychology, research and practice*, 39(4), 396-404.
- Lauzier-Jobin, F., Brunson, L., et Olson, B. (2022). Introduction to the special issue on critical realism. *Journal of Community Psychology*. <https://doi.org/10.1002/jcop.22981>

- Lawrence, C. R., Carlson, E. A., et Egeland, B. (2006). The impact of foster care on development. *Development and Psychopathology*, 18(1), 57-76.
- Marquet, L., Perron, Z., Frechon, et I. (2013). *Les enfants protégés en France. Différences selon les politiques départementales de prise en charge*. XVI^e colloque national de démographie, Aix-en-Provence, France.
- Mercier, M. (2020). *Les interventions spécifiques au trauma complexe lié à la maltraitance chez l'enfant âgé entre 6 et 18 ans: une synthèse exploratoire*. depot-e.uqtr.ca. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/9549/1/eprint9549.pdf>
- Milot, T., Collin-Vézina, D., et Godbout, N. (2018a). Qu'est-ce que le trauma complexe? Dans *Trauma complexe: Comprendre, évaluer et intervenir* (p. 10-36). Presses de l'Université du Québec.
- Milot, T., Lemieux, R., Berthelot, N., et Collin-Vézina, D. (2018b). Les pratiques sensibles au trauma. Dans T. Milot, D. Collin-Vézina, et N. Godbout (Éds.), *Trauma complexe: Comprendre, évaluer et intervenir* (p. 252-267). Presses de l'Université du Québec.
- Moulin, S. (2012). L'émergence de l'âge adulte : de l'impact des référentiels institutionnels en France et au Québec. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.3841>
- Newton, R. R., Litrownik, A. J., et Landsverk, J. A. (2000). Children and youth in foster care: disentangling the relationship between problem behaviors and number of placements. *Child abuse & neglect*, 24(10), 1363-1374.
- Reilly, T. (2003). Transition from care: status and outcomes of youth who age out of foster care. *Child Welfare*, 82(6), 727-746.
- Ryan, B., Bashant, J. C., et Brooks, D. (2006). Protecting and supporting children in the child welfare system and the juvenile court. *Juvenile & Family Court Journal*, 57(1), 61-69.
- Tarquinio, C., Houllé, W. A., et Tarquinio, P. (2017). Discussion autour du traumatisme complexe : émergence du concept, étiologie et critères diagnostiques. *Sexologies*, 26(2), 79-86.
- Woodgate, R. L., Morakinyo, O., et Martin, K. M. (2017). Interventions for youth aging out of care: A scoping review. *Children and youth services review*, 82, 280-300.